

O.S.E.R.

**ORGANISATEURS DE
SÉJOURS ÉDUCATIFS DE RUPTURE**

Musée social, Paris le 27 Novembre 2009

JE VAIS EN RÉSOUM DE
RUPTURE APPRENDRE LE
— LIEN SOCIAL..

RUPTURE, LIEN...
J'COMPREND
RIEN..

MOI NON PLUS..
TU SAIS, C'EST
ENCORE UN
TRUC D'EDUCATEURS
SA... ..



En Appel

PLAN

- 1) **Etat des lieux des prestataires de service sur différentes régions, qui travaillent avec l'ASE et la PJJ.**
- 2) **Constats des acteurs qui proposent des séjours dits de rupture.**
- 3) **Pourquoi se regrouper en association ?**
- 4) **Pourquoi créer une entité juridique au niveau national ?**
- 5) **Comment ? Par la création d' O.S.E.R.**

Points forts :

Points faibles :

Actions phares 2010 :

1) Etat des lieux des prestataires de service sur différentes régions, qui travaillent avec l'ASE et la PJJ

Points forts : des structures et lieux de vie agréés

- Une réponse à une demande sociale, les acteurs de terrain analysent les besoins et font remonter les demandes qui se définissent dans le schéma départemental de la protection de l'enfance. Les lieux de vie ne répondent pas à ce schéma.
- Des résultats par les services Utilisateurs de l'Aide Sociale Enfance dans moins de 10 départements dans les Côtes d'Armor, Morbihan, Essonne, Finistère, Haut Rhin, Gard, Yvelines, etc. des résultats obtenus par ce type de prestations. Tous les départements et services placeurs utilisateurs ne sont pas tous habilitateurs.
- Ces prestations ont une fonction de protection et de prévention auprès de l'enfance en danger (maltraitance, prostitution, etc.)
- C'est une alternative éducative : au milieu carcéral, à l'hôpital psychiatrique, aux institutions médico-sociales. Ces structures peuvent être envisagées comme étant des passerelles entre la psychiatrie et la vie. Ce sont des structures d'accueil non conventionnelles qui offrent des projets innovants. Depuis la loi du 02 Janvier 2002 les structures d'accueil non conventionnelles sont devenues structures expérimentales ou lieu de vie.
- Ce sont des préventions adaptées aux problématiques du jeune et des familles.

Points forts : des structures et lieux de vie agréés

- C'est un panel (une mosaïque) de propositions de prestations diversifiées dans les programmes d'actions proposés. le terme de rupture pose problème, c'est un temps ou le jeune prend de la distance avec sa famille non pas pour rompre avec celle-ci mais bien pour repenser ses liens et sa place au sein de la famille, car ce système familial est en souffrance. Historiquement : Maude Manoni avait remarqué que les jeunes accueillis en institution reproduisaient les comportements et pathologies vécues de la famille. Elle eu donc l'idée de les envoyer à l'étranger afin de rompre avec ces spirales négatives et récurrentes. Idée autour du concept : rupteur mécanique, rompre avec le symptôme, séjour d'éloignement, répis, pause.**

1) Etat des lieux des prestataires de service sur différentes régions, qui travaillent avec l'ASE et la PJJ

Points forts : des programmes proposés

- Ces programmes correspondent à un besoin et ont fait leurs preuves.

Points faibles : des programmes proposés

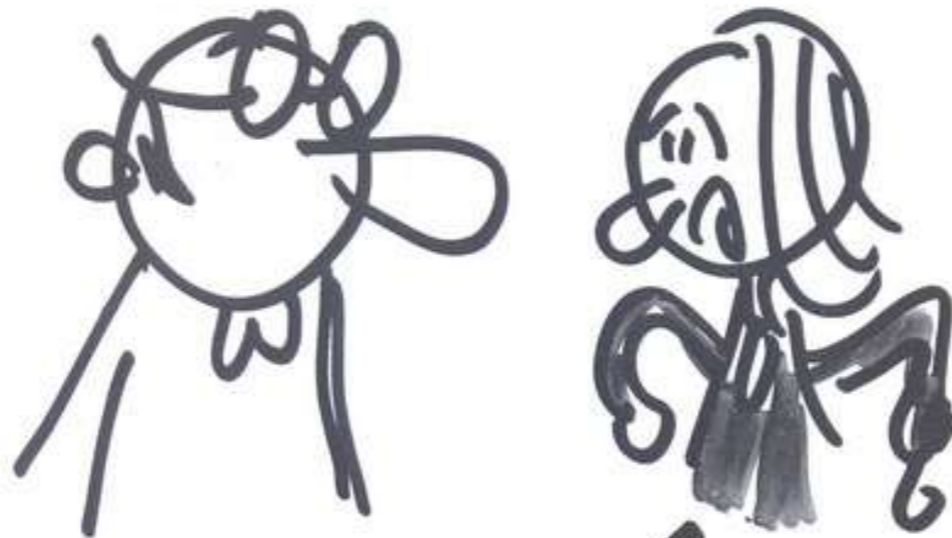
- Un manque de reconnaissance auprès des pouvoirs publics et des services placeurs.
- Un besoin de se fédérer pour mutualiser les compétences.
- Un besoin d'échanger sur nos expériences, sur les méthodes de travail.
- La nécessité de définir les « séjours dit de rupture ».
- La nécessité de créer une inter-activité entre les différentes structures juridiques.
- De communiquer ce savoir faire sur le plan technique, administratif et financier à des porteurs de projets.
- De représenter toutes les entités proposant des « séjours dits de rupture ».
- De poursuivre et pérenniser ces structures « expérimentales ».

TU VAS FAIRE TON SÉJOUR DE
RUPTURE DANS UN BATEAU.

POURQUOI?

POUR REMPLACER
TON MAL ÊTRE
PAR UN GROS
MAL DE MER.

OH PUTAIN.



the Après

1) Etat des lieux des prestataires de service sur différentes régions, qui travaillent avec l'ASE et la PJJ

Points faibles : auprès des services placeurs

- Une méconnaissance de nos prestations par la majorité des collectivités territoriales.
- Une non reconnaissance et une fermeture d'établissement dans certains départements.
- Non validation du cahier des charges des séjours de rupture France et à l'étranger par les pouvoirs publics.
Ce cahier des charges a été établi sur les recommandations de l'IGAS mais il n'est pas bien connu, ni des ambassades (chaque pays a ses règles : les lois sur les mineurs) ni des services placeurs. O.S.E.R. pourrait établir un cadre commun pour tous les utilisateurs et services placeurs. Ce travail serait un lien entre les politiques sociales des pays étrangers et la France. Il faut un cadre minimum pour la prise en charge des jeunes à l'étranger et des équipes d'encadrement. Il faut combler les vides juridiques existants.
- Les Conseils Généraux ne connaissent pas les outils juridiques nécessaires à la création et au suivi des ces structures.

1) Etat des lieux des prestataires de service sur différentes régions, qui travaillent avec l'ASE et la PJJ

Points faibles : auprès des services placeurs

- Les Conseils Généraux ne connaissent pas les outils juridiques nécessaires à la création et au suivi des ces structures. Mme Martine Fourné fait remarquer qu'il est essentiel d'être vigilant afin de ne pas égarer les besoins à faire remonter aux pouvoirs publics. En effet, rien ne sera possible tant que lors des repérage l'on ne prendra pas en compte la chaîne des générations. Le cadre, qui est fixé aujourd'hui, fige bien souvent la mise en place d'actions nouvelles à mener auprès des jeunes. Vigilance sur les propositions que nous pourrions émettre : il ne faudrait pas qu'elles soient reprises au profit du normatif (un cadre législatif) trop rigide. Vigilance : l'objectif même de l'association pourrait devenir caduque à l'apparition d'un référentiel pour les lieux de vie. Comment faire comprendre aux pouvoirs publics que l'essentiel de nos projets éducatifs n'ont pas d'autre but que de permettre au jeune de
 - Poursuivre sa démarche d'individuation
 - Retrouver les lieux de transmission
 - Sentir fier de son vécu et de ce qu'il a accompli

2) CONSTATS DES ACTEURS QUI PROPOSENT DES SÉJOURS DITS DE RUPTURE.

Points forts : Pour les jeunes accueillis.

- **De mettre de la distance avec son environnement.**
- **Offrir un moment de répit à une spirale d'échec et/ou de souffrance vécue par le jeune dans son environnement.**
- **De lui offrir une ouverture sur l'extérieur avec un projet éducatif à court, moyen ou long terme.**
- **De l'aider à poursuivre sa démarche d'individualisation en retrouvant des lieux de transmission.**
- **D'être fier d'un vécu éprouvé lors de la prise en charge (son aventure)**
- **De le mettre dans un système de protection spécifique.**
- **De s'ouvrir sur le monde par un parcours initiatique et développer son esprit critique.**
- **De s'extraire d'un système qui fait de lui une victime, voire un otage aux problématiques familiales ou sociétales.**

DEPUIS LEUR SÉJOUR AU
SÉNÉGAL, NOS JEUNES
N'ÉCOUTENT PLUS QUE DE
LA MUSIQUE AFRICAINE..

C'EST QUOI LE
PROBLÈME ?

BEN LE PROCHAIN
SÉJOUR EST PRÉVU
AU QUÉBEC.. J'AI
PEUR QUE NOS
JEUNES N'ÉCOUTERONT
QUE CÉLINE DION

UNE APPEL



2) CONSTATS DES ACTEURS QUI PROPOSENT DES SÉJOURS DITS DE RUPTURE.

Points forts : Pour les jeunes accueillis.

- De participer à la création d'un événement permettant une remobilisation.
- De participer et de s'impliquer dans un programme d'action.
- De vivre une alternative éducative le remobilisant et le dynamisant.
- De vivre une expérience gratifiante (enquête de satisfaction).
- Sortir d'un univers illusoire par un principe de réalité (les grands espaces, actions humanitaires ..) qui leur permettent de se recentrer sur eux mêmes
- De relativiser ses souffrances et de retrouver un rôle à vivre



2) CONSTATS DES ACTEURS QUI PROPOSENT DES SÉJOURS DITS DE RUPTURE.

Points Forts : auprès des familles.

- **Donner un temps de recul, pour offrir un temps de répit à la famille. Il faut noter que le vide (absence de l'enfant) est souvent bénéfique permettant à chacun de repenser sa place au sein de la famille. Il est essentiel de travailler avec les familles durant ce temps de "vide". Paradoxalement, « rupture » ne veut pas dire cassure des liens mais bien éloignement dans le but de construire du lien. C'est un temps où le jeune et sa famille peuvent réinventer le mode relationnel. Il est nécessaire que les travailleurs sociaux se forment afin de s'approprier des références théoriques à confronter aux expériences de terrain. Les repères évoluent sans cesse. Il est donc indispensable que la pratique questionne la théorie, mais aussi qu'elle crée de la théorie.**
- **Déplacer le jeune et ainsi provoquer une réflexion au sein de sa famille.**
- **Recréer du lien familial après une crise vécue par les membres qui constituent le système familial.**

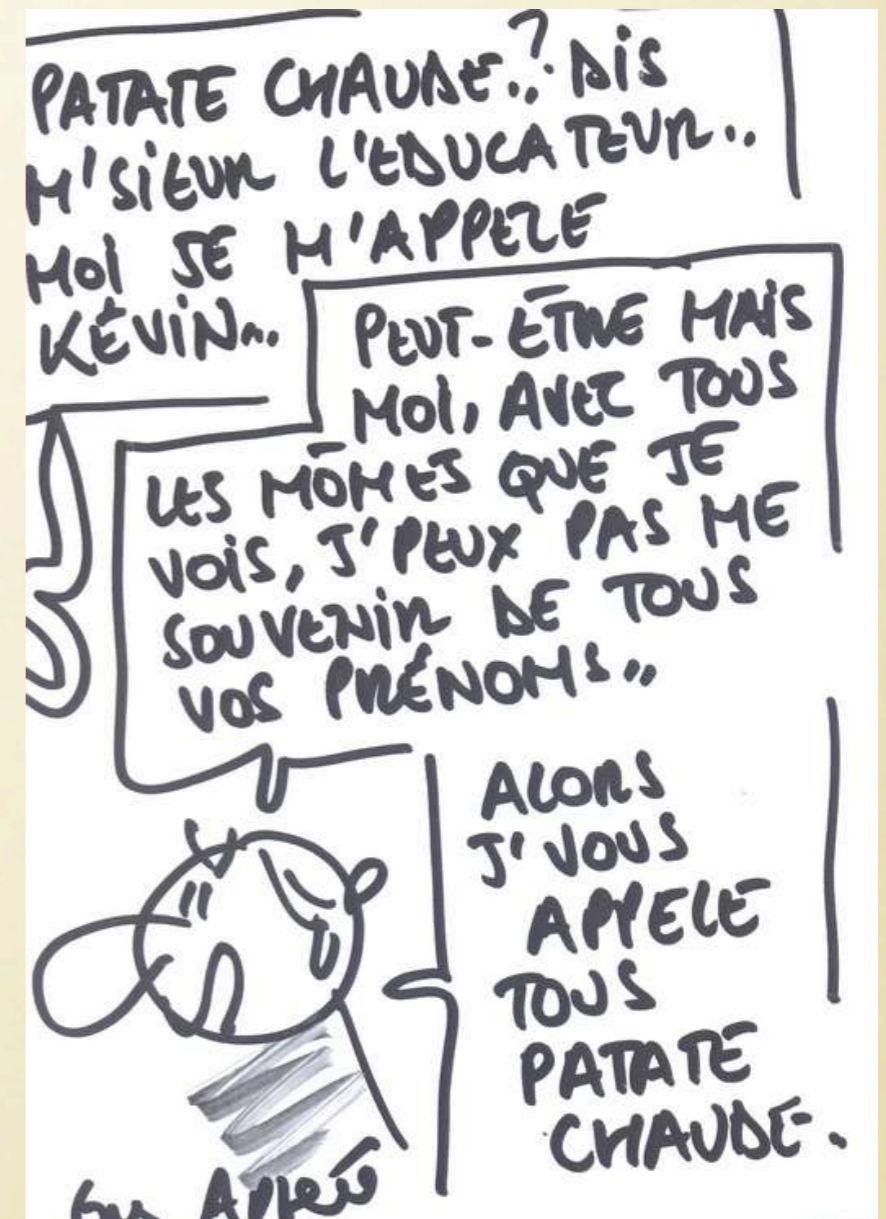
Points Forts : les enquêtes de satisfaction auprès des familles

- **Reconnaissance par les familles du bien fondé de ces séjours.**
- **Les familles ne vivent pas ces séjours comme les autres prises en charge (stigmatisation ASE), elles en saisissent le sens pour certaines.**

2) CONSTATS DES ACTEURS QUI PROPOSENT DES SÉJOURS DITS DE RUPTURE.

Points Forts : Auprès des travailleurs sociaux de l'ASE

- Une ouverture dans le monde du travail (nomadisme social, activités diverses, etc...).
- Une mise en place de programmes éducatifs et pédagogiques innovants.
- Une reconnaissance professionnelle auprès d'une équipe pluridisciplinaire.
- Un travail à la carte avec chaque jeune et sa famille.
- Une mise en place d'une réponse adaptée aux problématiques familiales et individuelles rencontrées.
- La flexibilité du système (qui permet d'éviter la répétition des échecs, source de la souffrance des jeunes et des travailleurs sociaux)



EN SÉSOUR DE RUPTURE, TU
VAS TRAVAILLER TON
ESTIME DE TOI.

DIS L'ÉDUCATEUR,
ET C'EST BIEN
PAYÉ CE
TRAVAIL?



avec Apéé

2) CONSTATS DES ACTEURS QUI PROPOSENT DES SÉJOURS DITS DE RUPTURE.

Points Forts : Différentes structures juridiques à l'échelle nationale

- La configuration des structures est à géométrie variable par les types (mecs, lieux de vie...) et la forme juridique choisie sur le terrain (association, SARL, etc.)

Points Faibles

- Les structures sont isolées dans leurs missions respectives.

Elles manquent d'échanges sur :

- 1 Les méthodologies.
- 2 Les politiques de développement mises en place.
- 3 Les apports escomptés.
- 4 La cessation d'activités de certains établissements.

2) CONSTATS DES ACTEURS QUI PROPOSENT DES SÉJOURS DITS DE RUPTURE.

Points Faibles : Auprès des partenaires officiels à l'étranger. (ambassades, consulats, et administrations locales).

- **A ce jour, il n'existe pas de cadre juridique précis pour ces séjours.**
- **Le cahier des charges des départs à l'étranger doit être validé par le ministère des affaires sociales et de la justice.**
- **Il faut être vigilant et ne pas évoquer la sécurité dans les points faibles. Il est vrai qu'elle fait l'objet d'un souci permanent. C'est la prise de risque qui pose problème. Il est important d'informer et de former les travailleurs sociaux.**

3) POURQUOI SE REGROUPER EN ASSOCIATION ?

Points Forts : Pour représenter les structures agréées proposant des « séjours dit de rupture »

- **Pour associer des acteurs et des systèmes sur une même politique. M. Ladsous fait remarquer que l'association permettra un meilleur rassemblement : pourront adhérer, à la fois, des personnes morales et des personnes physiques. L'association n'a pas pour but de faire concurrence à la F.N.L.V.**
- **Pour nous faire reconnaître auprès des pouvoirs publics et des services placeurs.**
- **Pour mettre en commun nos compétences, nos expériences, notre savoir faire.**
- **Pour évoluer ensemble dans une démarche constructive pour développer les « séjours dits de rupture en France et à l'étranger ».**
- **Faire valoir ce concept.**
- **Etre force de proposition pour créer et faire évoluer le cadre législatif ajusté à l'activité.**
- **Pour initier ensemble des séminaires d'échanges ouverts à des professionnels de la protection de l'enfance et des familles.**
- **Pour mettre en place des programmes d'accompagnement adaptés à la spécificité de nos missions.**

1 DITES MADAME LA JUGE,
J'AI PERDU MA CONFIANCE
EN MOI...

J' TE RASSURE..
EN MATIÈRE DE
VOL DE VOITURE,
TU ES LE
MEILLEUR.



Une Après

4) POURQUOI CRÉER UNE ENTITÉ JURIDIQUE AU NIVEAU NATIONAL ?

Points Forts : Création de statuts

Article 2 : Objet

- Cette association a pour but :
- Réunir et représenter des structures d'accueil du champ médico-social qui proposent des séjours de rupture agréés auprès des institutions représentatives au niveau territorial, régional, national et international.
- Nos missions :
- Promouvoir et Communiquer les missions des séjours de rupture en France et à l'Etranger dans le champ de la protection de l'enfance et des familles. Nous sommes les représentants d'un système culturel auprès de l'enfance. Il est bon que nous soyons reconnus comme tels : il faut faire reconnaître la valeur humaine. Cette notion de qualité humaine s'est perdu. La légitimité de l'acte et de la place que l'on a auprès de l'enfant est à travailler avec les A.S.E et les travailleurs sociaux.
- Participer à l'évolution du cadre juridique et législatif auprès des ministères.
- Créer et animer un pôle Recherche / Formation auprès des acteurs et systèmes qui sont adhérents à l'association.
- Apporter une aide technique, juridique, dans la création de nouvelles structures, actrices de séjour de rupture. *(M. Ladsous rappelle que notre travail ne doit pas être un «catéchisme» qui puisse faire l'objet d'un référentiel pour les pouvoirs publics.)*

5) COMMENT ?

PAR LA CRÉATION D'O.S.E.R.

Points Forts :

- **Création d'un comité de pilotage constitué de 5 directeurs d'établissements et lieux de vie agréés par les collectivités territoriales de l'Essonne, du Finistère, de la Gironde.**
- **Création d'un logo et d'un titre : Organismes de Séjours Educatifs de Rupture (France et étranger) : O S E R**
- **Création de nos statuts.**
- **Création d'une charte sur l'éthique du travail social. M. Gilles AMERAND présentent les grands points de la chartes qui avait été envoyée en amont par mail à chacun. Les représentants des différentes structures se retrouvent bien dans cette charte qu'ils pensent assez ouverte.**
- **Création d'une association loi 1901 par des professionnels du secteur éducatif et médico-social (dépôt du dossier à la préfecture de Paris, pour parution au journal officiel.) Une demande du siège social est soumise au CA du musée social.**
- **Adhésion des institutions et des lieux de vie agréés ou en cours d'autorisation (cotisation annuelle de 150,00€)**
- **Création d'une carte d'adhérent numérotée.**
- **Création d'une plaquette.**

5) COMMENT ?

PAR LA CRÉATION D'O.S.E.R.

Proposition d'actions phares 2010

- 1. Rencontres professionnelles avec les nouveaux adhérents.**
- 2. Constitution du budget prévisionnel 2010 en fonction des rentrées**
- 3. Mise en place d'un séminaire d'échanges avec les ASE de France.**
- 4. Mise en place d'ateliers de travail sur le cahier des charges pour les départs à l'étranger.**
- 5. Préparation d'une rencontre avec les pouvoirs publics.**
- 6. Participation aux assises nationales de la protection de l'enfance (stand).**
- 7. Création d'un site internet avec tous les adhérents cotisants.**
- 8. Sur tous les points présentés : il faut travailler en priorité sur :**
 - Le cahier des charges (rencontre avec Mme Brillant Ministère)**
 - La mise en place d'un séminaire d'échange (le Club ASE) objectif premier : faire connaître et promouvoir les séjours dits de rupture.**

CHOIX DE LOGO



organisateurs
séjours
éducatifs
dits de rupture



Organisateurs
Séjours
Éducatifs
Rupture



ORGANISATEURS DE
SEJOURS
EDUCATIFS ET DE
RUPTURE



ORGANISATEURS DE
SEJOURS
EDUCATIFS ET DE
RUPTURE